

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-quatorzième réunion (**extraordinaire**) du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue par consultation électronique entre le mardi 29 juillet 2025 à 15 h et le jeudi 31 juillet 2025 à 16 h.

CONFIRMÉ LE 25 AOÛT 2025

Par l'entremise d'un courriel de convocation, les membres sont invités, dans un premier temps, soit entre 15 h le mardi 29 juillet 2025 et 16 h le mercredi 30 juillet 2025, à se prononcer sur la tenue d'une consultation électronique (vote préalable) à l'égard du point 2, soit le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2025-2026. Les deux premières personnes à répondre sont considérées, respectivement, comme « proposeur » et « appuyeur » de l'ordre du jour.

La proportion des membres favorables à la tenue de la consultation électronique étant plus élevée que l'entier supérieur à la moitié du nombre de membres convoqués, soit six (6) membres sur six (6), la consultation électronique (vote principal) est autorisée.

Membres	Favorable	Défavorable	Membres	Favorable	Défavorable
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X (2 ^e)		KAMMOUN, Manel Professeure	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X (1 ^{er})		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente	X		MATHIEU, Alexandre Membre externe	X	
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	-	X*	-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

La consultation électronique (vote principal) se tient entre 16 h le mercredi 30 juillet 2025 et 16 h le jeudi 31 juillet 2025. Les deux premières personnes à répondre sont considérées, respectivement, comme « proposeur » et « appuyeur » de la résolution.

Lors de la période de consultation électronique (vote principal), le nombre total des membres présents (qui ont répondu au courriel) respecte le quorum. Six (6) membres sur six (6) ont transmis leur vote, lequel était favorable.

Membres	Favorable	Défavorable	Membres	Favorable	Défavorable
BEAUSEJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		KAMMOUN, Manel Professeure	X (2 ^e)	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente	X (1 ^{re})		MATHIEU, Alexandre Membre externe	X	
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	-	X*	-	-	-
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2025-2026
- 3.- Prochaine réunion (lundi 25 août 2025)
- 4.- Clôture de la séance

2.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2025-2026

L'UQO est membre du Programme d'assurances de dommages du Regroupement des universités québécoises (PARUQ) et, par le biais de ce dernier, elle souscrit à l'ensemble des polices d'assurance de ce programme depuis sa création en 1998. Ce programme d'assurances par regroupement permet à l'UQO de se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète dans un marché spécialisé, ainsi que d'une assurance sécurité des réseaux et responsabilité en matière de protection de la vie privée (assurance cyberrisques).

Les négociations relatives au renouvellement du PARUQ pour 2025-2026 ont été menées avec Aon Parizeau, le courtier au dossier, en étroite collaboration avec le sous-comité du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) pour les assurances.

Pour l'assurance des biens, l'augmentation de la prime pour l'UQO est de 5,4 %.

Pour ce qui est de l'assurance en cyberrisques (sécurité des réseaux et responsabilité en matière de protection de la vie privée), la prime est en baisse de 45 % pour l'UQO.

Pour l'ensemble des assurances, les propositions représentent une diminution de la prime de 1,8 % pour l'ensemble du portefeuille du PARUQ et de 6,7 % pour l'UQO par rapport à l'année 2024-2025 (annexe 1).

Les polices d'assurance pour le terme 2025-2026 sont en vigueur depuis le 31 mai 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 494X-CX-2340 concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2025-2026; laquelle résolution est jointe en appendice.

3.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 25 août 2025 à 16 h 30.

4.- Clôture de la séance

La consultation électronique prend fin le jeudi 31 juillet 2025 à 16 h.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale